

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 80267
Numéro SIREN : 393 368 964
Nom ou dénomination : NORD ISERE EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2019 sous le numéro de dépôt A2019/005743

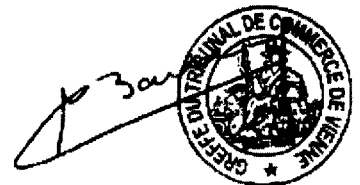
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **VIENNE**

Dénomination : NORD ISERE EXPERTISE
Adresse : 10 BIS rue Joseph Cugnot 38300 Bourgoin-jallieu -
FRANCE-

n° de gestion : 1993B80267
n° d'identification : 393 368 964

n° de dépôt : A2019/005743
Date du dépôt : 09/10/2019

Pièce : Procès-verbal du conseil d'administration du
24/09/2019



701174

NORD ISERE EXPERTISE

Société anonyme au capital de 125 000 euros

Siège social : 10 Bis Rue Joseph Cugnot
38300 Bourgoin-Jallieu

393 368 964 RCS VIENNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures quarante cinq,

Le conseil d'administration s'est réuni au siège social à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires ayant nommé les nouveaux administrateurs.

Tous les administrateurs présents ont émarginé le registre de présence en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Arnaud COSTARD,
- Monsieur Mickaël VIERRAY,
- Monsieur Olivier DURAND.

Président de séance : Monsieur Arnaud COSTARD.

Le Président ayant constaté que le quorum légal est atteint, déclare que le conseil peut valablement délibérer sur les questions de son ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil prend les décisions suivantes :

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la démission de Monsieur Patrick DEVILLARD ce jour de ces fonctions de Président du Conseil d'administration de la société, le Président de séance propose au conseil sa candidature aux fonctions de Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024.

Puis le Président offre la parole aux Administrateurs.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Il nomme, à compter de ce jour, Monsieur Arnaud COSTARD, demeurant 159 rue Vendôme - 69003 LYON, en qualité de Président du conseil

d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024, en remplacement de Monsieur Patrick DEVILLARD, démissionnaire ce jour.

Le Président du conseil d'administration organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'assemblée générale des actionnaires.

Conformément aux textes en vigueur et aux statuts sociaux, il veillera au bon fonctionnement des organes de la société (conseil d'administration et assemblées générales). A ce titre, il devra notamment s'assurer de la régularité des convocations et de la tenue des réunions, faire en sorte que les actionnaires puissent régulièrement exercer leur droit de communication et aviser les commissaires aux comptes des conventions soumises à contrôle. En particulier, il devra s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et notamment veiller à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

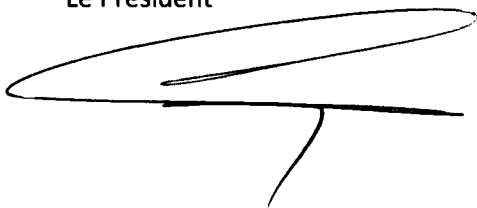
Monsieur Arnaud COSTARD déclare accepter ses fonctions et satisfaire aux conditions prévues par la loi et les statuts.

Monsieur Patrick DEVILLARD conserve son mandat de Directeur général de la société.

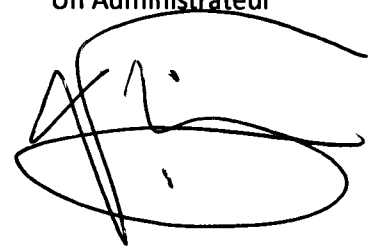
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, délibéré à l'unanimité, il a été dressé le présent procès-verbal dont l'original est signé par le Président et un Administrateur.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a short vertical stroke.

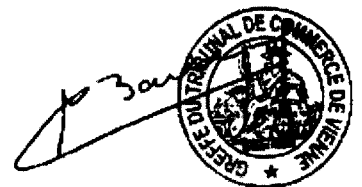
Un Administrateur

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop with a diagonal line crossing through it, and several smaller, less distinct strokes.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **VIENNE**

Dénomination : NORD ISERE EXPERTISE
Adresse : 10 BIS rue Joseph Cugnot 38300 Bourgoin-jallieu -
FRANCE-
n° de gestion : 1993B80267
n° d'identification : 393 368 964
n° de dépôt : A2019/005743
Date du dépôt : 09/10/2019

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 24/09/2019



701173

NORD ISERE EXPERTISE

Société anonyme au capital de 125 000 euros

Siège social : 10 Bis Rue Joseph Cugnot
38300 Bourgoin-Jallieu

N° 5743

393 368 964 RCS VIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019

(...)

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission des Messieurs Patrick DEVILLARD, Thierry TABARDEL, Michel IVANIER et Jean-Claude GOUR de leur mandat d'administrateur, ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme Monsieur Arnaud COSTARD, demeurant 159 rue Vendôme - 69003 LYON, en qualité d'administrateur à compter de ce jour, pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Arnaud COSTARD déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'oppose dans sa situation à leur exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme Monsieur Mickaël VIERRAY, demeurant 2 allée des Alizés - 69160 TASSIN LA DEMI LUNE, en qualité d'administrateur à compter de ce jour, pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Mickaël VIERRAY a déclaré à l'avance accepter ces fonctions pour le cas où elles lui seraient confiées et que rien ne s'oppose dans sa situation à leur exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme Monsieur Olivier DURAND, demeurant 120 route de la Tour de Varenne - 69490 SAINT-ROMAIN-DE-POPEY, en qualité d'administrateur à compter de ce jour, pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Olivier DURAND a déclaré à l'avance accepter ces fonctions pour le cas où elles lui seraient confiées et que rien ne s'oppose dans sa situation à leur exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Extrait certifié conforme,
Le Directeur Général,
Patrick DEVILLARD**

